

1 - Saône

Tille - SA_01_13

FRDR650b La Norges à l'aval d'Orgeux

Cours d'eau

MEFM

Etat écologique : Moyen Objectif : bon potentiel 2027

Etat chimique sans ubiquiste : Bon Objectif : 2015

Etat chimique avec ubiquiste : Bon Objectif : 2015

Motivations en cas de recours aux dérogations :

FT

Motivations en cas de recours aux dérogations :

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation : morphologie, pesticides, substances dangereuses, hydrologie, micropolluants organiques

Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :

Commentaire

Mesures pour atteindre les objectifs de bon état

Pression à traiter : **Altération de la morphologie**

MIA0202 Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau

Pression à traiter : **Pollution diffuse par les pesticides**

AGR0303 Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire

AGR0401 Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)

AGR0802 Réduire les pollutions ponctuelles par les pesticides agricoles

COL0201 Limiter les apports diffus ou ponctuels en pesticides non agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives

Pression à traiter : **Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides)**

ASS0201 Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

IND0201 Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0301 Mettre en place une technologie propre visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Pression à traiter : **Prélèvements**

RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau

Mesures pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de substances

IND0901 Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur